|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | **Description: Creative:Clients:United Nations Volunteers:Branding:UNV Brand Toolkit:Word Template:images:UNV-logo.jpg** | UNODC_logo_F_unblue | cid:image001.png@01CD7FC8.BB55EDD0 |

**COMPTE RENDU DE LA RETRAITE PROJET CONJOINT D’APPUI A LA COUR PENALE SPECIALE**

| **DATE DE LA REUNION** | 13 septembre 2019 | **Temps** | 9h 30-14 h00 |
| --- | --- | --- | --- |
| **Modératrice** | NATACHA KUNAMA | **Lieu** | Restaurant Carré Gourmand, Bangui RCA |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **1. OBJECTIFS DE LA RETRAITE** | | |
| Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées lors de l’évaluation à mi-parcours du projet, il est organisé une retraite des partenaires de mise en œuvre du projet conjoint d’appui à la cour pénale spéciale afin de :   * s’imprégner des leçons apprises, des contraintes et défis constatés lors de la mise en œuvre des activités du projet, * proposer une stratégie d’intervention et une approche commune de la mise en œuvre des activités * et formuler des recommandations adéquates pour améliorer la suite du projet. | | |
| **2. PARTICIPANTS** | | |
| 14 participants, tous membres des organisations des Nations Unies, partenaires de mise en œuvre du projet à savoir :  MINUSCA (4)), PNUD (5) ONUFEMMES (2) ; UNV (1) ; ONUDC (1). | | |
| **3. POINTS A L’ORDRE DU JOUR /DECISION** | | |
| Après le mot d’introduction de la modératrice, la Représentante Résidente Adjointe au programme (RRA/P) du PNUD a pris la parole pour ouvrir la séance. Elle a, à l’occasion, rappelé qu’il ne s’agissait pas de changer les rôles et responsabilités tels que prescrits dans le document du projet actuel mais de saisir l’opportunité qu’offrait les leçons apprises pour formuler des recommandations appropriées pouvant améliorer la suite de la mise en œuvre du projet par les partenaires.  A la suite de cette introduction, la modératrice a présenté l’agenda de la retraite.  Les participants ont convenu de débattre en plénière tous les points (thèmes) inscrits à l’ordre du jour en lieu et place de se constituer en deux groupes thématiques comme initialement prévu dans l’agenda.  Au cours de cette retraite, les participants ont échangé sur les défis et contraintes rencontrés lors de la mise en œuvre du projet.  Ils ont formulé des recommandations sur les 5 axes ou thèmes prévus.  A la suite des débats, l’état des lieux suivant des difficultés rencontrées a été fait et des recommandations spécifiques ont été formulées. | | |
| **Thématique** | **Etat de lieu (contraintes rencontrées)** | **Recommandation** |
| 1**. Répartition des rôles et des responsabilités entre l’équipe de gestion du projet (PNUD) et l’unité d’appui à la CPS (MINUSCA) dans la mise en œuvre des activités du projet** | * Manque de clarification des rôles et responsabilités dans la mise en œuvre des activités. **Qui fait quoi ?** entre les deux équipes (unité d’appui à la CPS MINUSCA et l’équipe de gestion du projet PNUD) ; * Prise en compte des autres acteurs : ONUDC et la CPS dans la mise en œuvre de certaines activités du projet  ; * Frustration ressentie par les équipes et lourdeur administrative dans la mise en œuvre des activités en raison de la multiplicité des intervenants (Equipe de gestion du projet PNUD, l’unité d’appui à la CPS\_MINUSCA, unité d’appui aux poursuites de la MINUSCA) dans l’exécution des activités du projet (Cas desactivités de sensibilisation, recrutement du personnel, processus d’acquisition etc…). | * Prendre en compte le nouveau partenaire actif (ONUDC) dans la mise en œuvre du projet ; * Capitaliser les ressources humaines disponibles à Bangui (experts Nations Unies) dans la réalisation des activités de projet ; * Renforcer les mécanismes de coordination, de dialogue et de communication existants ; * Mettre en place des outils de gestion conjointe (plan de travail global, annuel ou semestriel) entre l’unité d’appui à la CPS\_MINUSCA & équipe de gestion du projet CPS\_ PNUD qui contiendrait toutes les activités du projet, la période de leur mise en œuvre et responsables sans enfreindre le caractère confidentiel de certaines activités ; * Mettre en place un plan intégré de Suivi & Evaluation (Suivi global des activités planifiées entre l’unité d’appui à la CPS\_MINUSCA et l’équipe de gestion du projet PNUD. |
| 2**. Coopération entre le projet conjoint et la Cour.** | * La cour revendique sonautonomie financière, l’initiative de décision dans la réalisation de certaines activités (cas de la réalisation des missions d’enquêtes et prise en charge des victimes et témoins) * Plaidoyer de la cour pour accéder à une autonomie administrative et financière pleine. Le PNUD propose un processus graduel, progressif ; * Le projet est en mode DIM, comment rendre la cour autonome financièrement pour certains de ses besoins ? | * Identifier des mécanismes alternatifs pouvant assurer une gestion même partielle de ses ressources humaines et financières (réflexion en cours avec le Management du PNUD sur l’établissement de la petite caisse à mettre en place) * Dialoguer avec la cour et les partenaires sur la problématique de son autonomie financière dans la réalisation de certaines activités (cas des missions d’enquêtes, prise en charge des victimes et des témoins) ; * Renforcer progressivement les capacités de la gestion administrative et financière de la cour en vue de son autonomisation progressive ; * Inscrire une activité spécifique dans le Prodoc2 relative au renforcement des capacités de la Cour dans la mobilisation des ressources et la gestion administrative/financière. |
| **3. Mécanismes de coordination des partenaires de projet** | * Cadres de coordination existant sont inadaptés, * Réunion hebdomadaire des partenaires(MINUSCA-CPS-PNUD-ONUDC) est devenue trop lourde ; * Besoin exprimé de la collaboration entre la Cour et ses partenaires (Quid du comité de direction CPS élargi à la MINUSCA, PNUD et d’autres possibles partenaires. | * Organiser des réunions entre partenaires sans la présence de la CPS enfin d’harmoniser la mise en œuvre des activités de la cour), Quid de définir la fréquence de cette réunion. * Définir un autre format de réunion entre les partenaires actifs (PNUD-MINUSCA-ONUDC et la Cour pour renforcer la collaboration, |
| **4. Mise en place des mécanismes de gouvernance et de la redevabilité de la Cour** | * Mécanismes de gouvernance de la cour tels que prévus dans le Règlement de procédure et de preuve (RPP) est différent de celui de la gouvernance du Projet, * Mécanismes de la redevabilité de la CPS prescrits dans Art.17. du RPP sont non opérationnels à ce stade (cas de la rédaction des rapports semestriels à soumettre au Ministère de la Justice et à la MINUSCA), * Le service d’audit externe prévu à l’art.181 du RPP n’est pas encore opérationnel, * Le Comité de direction tel qu’il fonctionne actuellement ne remplit pas sa mission prévue dans le RPP, Art.49 (coordonner la gestion de la cour avec la MINUSCA et les Etats contributeurs, * Absences des mécanismes de redevabilité de la cour ; * Resistance des magistrats de soumettre les rapports au PNUD, tel que prescrit dans les accords de coopération avec leurs Etats et dans leur acte d’engagement individuel. | * Formaliser le cadre de coordination en lien avec les organes de gouvernance (la fréquence des réunions de coordination doit tenir compte de celle des réunions des organes de gouvernance de la cour, (ex. comité de direction), * Renforcer la redevabilité de la Cour (les rapports à soumettre comme décrits dans les accords de coopération PNUD-Etat, acte d’engagement des magistrats de la CPS), * Opérationnaliser les mécanismes prévus dans le RPP (service d’audit externe, tenue régulière du comité de direction, rédaction du rapport semestriel de la CPS), * Mentionner dans le Prodoc2 que le comité de pilotage peut exiger d’obtenir les rapports d’activités de la Cour. |
| **5. Supervision du personnel sous contrat PNUD déployé à la CPS.** | * Supervision hiérarchique multiple et lourde observée pour le personnel sous contrat PNUD déployé à la CPS ; * Le reporting line du personnel PNUD déployé à la cour est confus (supervisé par le Greffe, par l’Unité d’appui à la CPS MINUSCA, par l’équipe de gestion du projet CPS PNUD) ; * Lourdeur administrative observée sur les évaluations de la performance, les objectifs de performance du staff sous contrat PNUD déployé à la Cour ; * La responsabilité engagée du PNUD (dans l’évaluation de la performance du personnel) sachant que ce n’est pas au PNUD seul d’évaluer le personnel déployé. | * Modifier les TDRs du personnel international déployé à la Cour, pour les assouplir sur le reporting line ; * Elaborer les procédures détaillées (SOP) sur la supervision du personnel sous contrat PNUD déployé à la Cour ; * Rédiger le manuel d’induction du staff. |

LISTE DES PRESENCES

